

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 03 Décembre 2020

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Françoise GALAY HAMON, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, Mme Marie GILBIN, Mme Fabienne MERRIAUX, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : M Samuel MOKTAR

CNP RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCE 2021:

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année et prendra fin le 31/12/2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat

RECOURS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE :

Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde est destiné à accompagner les collectivités territoriales du département dans la gestion des archives électroniques en leur proposant les prestations suivantes :

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde s'engage à assurer sur la base d'un diagnostic autrement appelé évaluation préalable, pour la collectivité, les actions suivantes :

Archives papier

Identification des archives à éliminer au sein du local d'archivage ;
Identification, tri, classement, conditionnement et cotation des archives des bureaux ;
Transfert des archives des bureaux vers le local d'archivage ;
Refoulement dans le local d'archivage ;
Rédaction du visa d'élimination et préparation physique des éliminations ;
Mise à jour du tableau de suivi des archives ;
Rédaction d'un rapport d'intervention du suivi effectué

Archives électroniques

Réalisation d'un état des lieux de la production documentaire électronique ;
Conseil et élaboration de procédures de gestion des documents électroniques courants ;
Préparation à l'archivage électronique : plan de classement, nommage... ;
Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;
Conseil et sensibilisation auprès des agents de la collectivité à la gestion archivistique des documents électroniques, à l'application des procédures rédigées ;
Propositions de supports techniques auprès des partenaires ;
Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps.

Suivi de la gestion et des outils de gestion des archives

Le Centre de Gestion de la Gironde propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention.

Sollicité par le Maire, le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde a, dans le cadre d'une visite préalable, établi une évaluation préalable de l'état des archives électroniques de la collectivité.

Ce document expose les actions nécessaires à une meilleure organisation des archives électroniques de la collectivité et leur mise en conformité avec les usages et obligations légales. Il prévoit pour ce faire une durée d'intervention nécessaire de **16** jours et **1** heure.

Le coût facturé pour l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion de la Gironde (participation fixée par délibération du 7 juillet 2014 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde) est de :

- 280 euros pour une journée ;
- 150 euros pour une demi-journée ;
- 40 euros pour une heure ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE RECOURIR** au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer, la convention correspondante ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

SUBVENTIONS :

Madame le Maire fait part au conseil que la subvention demandée dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été refusée.

Cette subvention avait été demandée pour participer au financement des travaux de rénovation des locaux communaux pour :

- Faciliter l'accueil (concerne la Mairie)
- Limiter la consommation énergétique
- Mettre aux normes le système d'assainissement (concerne un logement communal).

Concernant le versement de la subvention aux associations « Les P'tits Loups » et « Tout in Coulou », le Conseil Municipal décide qu'il sera effectué après la présentation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale et du bilan de l'année. Madame le Maire va les relancer pour savoir si elles sont en mesure de fournir les documents demandés.

PERSONNEL COMMUNAL :

Madame LALES Brigitte a été victime d'un accident de trajet et a été en arrêt pendant 3 semaines. Elle a repris ses fonctions en mi-temps thérapeutique le 7 décembre

Monsieur GILBIN Marc: L'URSSAF et IRCANTEC vont rembourser les cotisations trop versées pour la période du 01/07 au 31/12/2019, respectivement 3644 € et 511 €, les remboursements pour la période du 01/01 au 30/06/2020 interviendront début 2021.

Le FIPHFP a remboursé la prime d'apprentissage d'un montant de 1525 € et les frais de formation d'un montant de 2661.50 €. La demande pour la prise en charge de 80% de son salaire pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 est en cours d'instruction.

Le FIPHFP a versé la subvention pour l'achat du matériel électrique pour faciliter le travail de l'agent DELEST Richard d'un montant de 4844 €.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le logement communal où est logé Mme CHAPOULIE est en état de dégradation prononcée avec l'aggravation d'importantes fissures. Mme KLINGEBIEL, architecte, et un expert sont venus et ont confirmé l'importance des travaux à prévoir.

Les travaux de maçonnerie prévus, à savoir la pose de tirant, sont à annuler car ils sont inappropriés face à cette situation.

Madame le Maire lit les deux courriers adressés en recommandé à Mme POSTIC, la locataire du T2 de l'ancien presbytère. Un pour lui notifier les problèmes survenus suite au fait qu'elle est désactivée la VMC dans son logement et le désaccord de la commune suite au perçage du mur extérieur pour l'installation d'un panneau solaire. Le deuxième lui notifie la fin de la convention d'utilisation du jardin communal.

PHOTOCOPIEUR ET RADIATEUR MAIRIE :

Le contrat de location et de maintenance du photocopieur de la mairie arrivant à échéance le 28/04/2021, Madame le Maire a demandé une nouvelle proposition au prestataire actuel et à un nouveau, la société BUROTEC.

La proposition de tarif de BUROTEC étant plus avantageuse, la commune de Giscos va résilier le contrat à terme échu et s'engagera pour la location et la maintenance d'un nouveau photocopieur avec BUROTEC à compter du 29/04/2021.

Deux nouveaux radiateurs ont été achetés pour les deux bureaux du nouvel agencement de la mairie : un pour le bureau de la secrétaire et un pour celui de Mme le Maire. Dans ce dernier le parquet au sol et les plinthes ont été posés.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis de l'entreprise ESPUNY, un de 300 € HT pour le nivellement de la terre au lieu-dit « Les Arrecs », ces travaux seront possibles dès que la météo le permettra, et un de 1800 € HT pour le récurage des fossés au lieu-dit « La Rouille » qui sera à prévoir au budget 2021.

A la Mairie la cloison séparant l'entrée du locataire de la future entrée de la maire est réalisée. Les travaux de peinture sont en cours et le nouvel aménagement devrait pouvoir se mettre en place début d'année 2021, ainsi que, à la même date, l'installation du défibrillateur devant la porte de la mairie.

CHEMINS RURAUX :

Madame le Maire lit la proposition d'intervention d'un consultant pour aider à la régularisation des chemins ruraux : 400 € par chemin + frais de déplacement, le conseil rejette celle-ci.

Madame le Maire a rencontré M. SEGUIN et M. CASTAGNE, en présence du géomètre, pour le chemin situé à « Bordessoule » pour acter les changements de celui-ci. En effet ce chemin n'est plus dans son emprise jusqu'à la piste du Giscousset.

Le devis du géomètre pour la régularisation de ce chemin serait de 1550 € HT.

PLUI :

Madame le Maire fait une présentation de l'évolution des zones à urbaniser sur la commune.

PROPOSITIONS D'ANIMATIONS :

Madame le Maire a demandé à l'ensemble du Conseil Municipal de réfléchir sur des propositions d'animation afin de redynamiser et rassembler le village.

Suite à cette réflexion les propositions suivantes ont été énumérées :

- aire camping-car / aire de repos
- aire de pique-nique / jeux
- arbre de Noël pour les enfants de Giscos
- auberge espagnole
- bancs place église
- boulodrome
- cabane à livres
- café / livres/ récup
- café-concert
- ciné plein air
- dépôt excédent légumes
- dépôt pain
- épicerie place de l'église
- équipements sport adultes
- fête des voisins / apéro de quartier
- Food truck

- jeux de piste dans les bois
- journées citoyennes
- randonnées (boucle de Giscos)
- réhabiliter la salle des sociétés pour les associations
- toilettes publiques
- troc de plantes
- vœux de l'équipe municipale

COMPTE RENDU REUNION :

- Réunion Pôle Sénior : pour l'autonomie et le maintien à domicile des Personnes Agées et pour lutter contre l'isolement des Personnes Agées.

QUESTIONS DIVERSES :

- Site internet : présentation par M. MOKTAR et M. RIOT d'une éventuelle élaboration d'un nouveau site internet pour la commune de Giscos plus pratique à alimenter et qui pourrait être fait par les membres du Conseil Municipal.
- Mise en place de l'application « sauve life » avec l'installation du défibrillateur ainsi qu'une formation à l'utilisation courant janvier.
- Les 5 panneaux de signalisation du PNR sont installés dont un sera à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h